

**Liberté-Egalité-Fraternité**

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :  
en exercice : 7 -sept-  
Absent (proc) : -1-un-  
convocation : 01/04/2026

publication en une page  
contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire : DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde

Absente excusée ayant donné procuration : VAN DER MEULEN Anne (procuration à DAVIN Valérie)

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

**Objet : Désignation du correspondant incendie et secours**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal, interlocuteur privilégié du **Service départemental d'incendie et de secours**,

Considérant que le maire assure déjà, au titre de ses pouvoirs de police, la responsabilité de la sécurité sur le territoire communal,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Désigne Monsieur Patrick PEDROT Maire de la commune, en qualité de correspondant incendie et secours.

Précise que cette fonction s'inscrit dans la continuité des responsabilités du maire en matière de sécurité et comprend notamment :

- le lien avec le **Service départemental d'incendie et de secours**,
- la participation aux actions de prévention des risques,
- la contribution à la préparation et à la gestion des situations de crise.

Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux autorités compétentes.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus**

**Patrick PEDROT, Maire de Coustouges**



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.  
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six*